

# L'intéressement : un statut fiscal et social très privilégié



## QUELS AVANTAGES ?

### POUR L'ENTREPRISE

▼  
DÉDUCTION DES BÉNÉFICES  
IMPOSABLES



EXONÉRATION  
DE COTISATIONS PATRONALES  
(ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALARIÉS)

### POUR LES BÉNÉFICIAIRES

(LES SALARIÉS ET LE CHEF D'ENTREPRISE)

▼  
EXONÉRATION DE COTISATIONS SALARIALES  
SAUF CSG DE 9,2 % ET CRDS DE 0,5 %



EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LE REVENU  
SI REVERSEMENT SUR UN PEE-PERCOL



OUVERTURE DU DROIT  
À UN ABONDEMENT DE L'ENTREPRISE  
COMME LES VERSEMENTS VOLONTAIRES  
SUR UN PEE-PERCOL

(ABONDEMENT LUI-MÊME EXONÉRÉ D'IMPÔT SUR LE REVENU  
ET SOUMIS UNIQUEMENT À LA CSG DE 9,2 % ET À LA CRDS  
DE 0,5 %)

